



Mon propriétaire me demande un loyer payé au mois d'avril

Par **maxxx69**, le **30/11/2012** à **12:08**

bonjour

voici mon problème

ma propriétaire me demande le loyer du mois d'avril après vérification j'ai bien fait le chèque (vérification du talon du chéquier) mais après vérification de mes relevés de compte ce chèque n'a jamais été tiré de mon compte , pourtant ma propriétaire m'a bien remis ma quittance de loyer de ce même mois et elle m'a dit qu'elle l'a bien déposé à la banque car c'est elle-même qui m'a fournie le n° du chèque en question .

Que dois-je faire ?

Dois-je lui refaire un chèque ou pas ?

Sachant que je quitte ce logement le 25/12/2012

merci d'avance pour vos réponses.

Par **Lag0**, le **30/11/2012** à **13:49**

Bonjour,

A partir du moment où il vous a été délivré quittance, vous ne devez plus rien. C'est le principe même de la quittance. C'est au bailleur de s'assurer d'avoir bien été payé avant de délivrer la quittance.

Par **maxxx69**, le **03/12/2012** à **13:04**

ma propriétaire veut me mètre le loyer d'avril en plus sur mon loyer de décembre
il y a t'il un article de lois que je pourrais lui sortir pour lui montré qu'elle n'a pas le droit et que
c'est pour elle pour le mois d'avril

Par **Lag0**, le **03/12/2012** à **13:27**

Si elle ne s'en souvient plus, fournissez lui la copie de la quittance qu'elle vous a fait !!!

Par **maxxx69**, le **03/12/2012** à **13:41**

je lui est dit et tout mais elle ne veut rien savoir elle me dit que je lui doit point , donc je ne
c'est plus quoi faire

Par **Marion2**, le **03/12/2012** à **16:12**

Bjr,

Il faut faire ce que Lag0 vous a dit ! Que cela lui plaise ou non, elle n'a pas à vous exiger un
nouveau règlement de loyer pour Avril.

Ne cédez pas.

Cdt